

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Méry (73)

SEANCE du lundi 20 février 2023 à 20H30

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20h30 le lundi 20 février 2023 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 13/02/2023.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 20H30 et fait appel des membres de l'assemblée :

PRESENTS : Nathalie FONTAINE, Maire de Méry, Stéphane ROULET, Christian PERRUISSET, Annick TORNICELLI, Yvan BESSON, Jean-François BUFFET, François FOURCHES, Bérangère E SILVA, Odile VALLET, Martine BATSALLE, Patrick JACQUIN, Pascale GLOUANNEC, Stéphane LOI, Kévin VILLIOD.

Absents : Christian PERRUISSET, Aurélie VIEIRA, Lisa MICHOT, Virginie CHAUMARD

PROCURATIONS : Christian PERRUISSET donne procuration à Bruno EXERTIER, Aurélie VIEIRA donne procuration à Nathalie FONTAINE, Lisa MICHOT donne procuration à Bérangère E SILVA, Virginie CHAUMARD donne procuration à Stéphane ROULET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Carole FLENET

Madame le Maire propose 1 délibération supplémentaire au conseil municipal ; celui-ci accepte à l'unanimité.

.....

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

FINANCES

- N° 01/2023 : compte de gestion 2022.
Rapporteur : Bruno EXERTIER
Vote : adoption à l'unanimité
- N° 02/2023 : compte administratif 2022.
Rapporteur : Bruno EXERTIER
Vote : adoption à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- N°03/2023 : Demande de subvention Etat « DETR/DSIL mobilités douces ».
Rapporteur : Nathalie FONTAINE
Vote : adoption à l'unanimité
- N°04/2023 : Demande de subvention « contrat Région-Ville » de la région AURA.
Rapporteur : Nathalie FONTAINE
Vote : adoption à l'unanimité

ASSOCIATIONS

➤ N°05/2023 : subventions aux associations.

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Vote : adoption à l'unanimité

ENERGIE

➤ N°06/2023 : développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques -bornes IRVE-.

Rapporteur : Stéphane ROULET

Vote : adoption à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL

➤ N°07/2023 : modification du montant des indemnités pour 2 élus.

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Vote : adoption à l'unanimité

DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

Il ne sera pas donné une suite favorable à la délibération proposée.

.....

DELIBERATIONS

DELIBERATION 01: compte de gestion 2022.

RAPPORTEUR : Bruno EXERTIER

M. Bruno EXERTIER, adjoint au Maire chargé des finances, présente à l'assemblée les comptes de gestion communiqués par M. Pascal RAMPNOUX, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aix-les-Bains.

Le tableau ci-dessous indique les résultats budgétaires de l'exercice 2022 constatés dans ses écritures :

| BUDGET COMMUNAL | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Recettes | 885 109.31 € | 1 640 968.56 € |
| Dépenses | 993 539.39 € | 1 108 761.72 € |
| Résultat de l'exercice | Déficit de 108 430.08 € | Excédent de 532 206.84 € |
| RESULTAT CUMUL | Excédent de 423 776.76 € | |

Kévin VILLIOD s'interroge sur la provenance des principales recettes de la commune. Bruno EXERTIER explique qu'elles viennent principalement des impôts locaux payés chaque année par les ménages. Nathalie FONTAINE ajoute que la taxe d'habitation, bien que supprimée pour les résidences principales, est compensée actuellement par l'Etat.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 02 : compte administratif 2022.

RAPPORTEUR : Bruno EXERTIER

Nathalie FONTAINE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Bruno EXERTIER, adjoint au Maire en charge des finances, soumet au vote des conseillers municipaux le compte administratif 2022 :

| BUDGET COMMUNAL | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|---|----------------------------|--------------------------|
| Recettes | 885 109.31 € | 1 640 968.56 € |
| Dépenses | 993 539.39 € | 1 108 761.72 € |
| Résultat de l'exercice | Déficit de 108 430.08 € | Excédent de 532 206.84 € |
| Report des résultats 2021 | Excédent de 1 576 491.57 € | Excédent de 206 273.63 € |
| SOLDE D'EXECUTION | Excédent de 1 468 061.49 € | Excédent de 738 480.47 € |
| RESULTAT CUMULE | Excédent de 2 206 541.96 € | |
| Restes à réaliser à reporter en 2023 Dépenses | 182 585.14 € | |

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 03 : demande de subvention Etat DETR/DSIL « mobilités douces »

RAPPORTEUR : Nathalie FONTAINE

La commune de Méry sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL au titre de la catégorie prioritaire « transition écologique, en conformité avec la stratégie Eau, Air Sol » et de la sous-catégorie « mobilités douces » pour les travaux d'aménagement route des Briques.

Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des voies cyclables du département de la Savoie et de celui de Grand-Lac qui développent des actions en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus particulièrement consacrent des investissements au développement des infrastructures cyclables.

Il prend place dans le plan de déploiement des réseaux structurants dont le nouveau tracé permettra de prolonger la voie cyclable du chemin du Pré Prisset et de desservir ainsi la zone d'activité Hexapole. A l'Est,

côté centre village, il permettra à terme une connexion aux extensions futures du secteur : la continuité cyclable de la route du Revard reliant les communes du Coteaux du Revard (RD 211 Nord) et la bande cyclable rue de la Fruitière (RD 211 Sud).

Ainsi, la route des Briques est un axe majeur inscrit sur le tracé.

Artère très fréquentée de la commune notamment par la présence de nombreuses zones pavillonnaires, elle est également l'accès principal entre le centre-bourg et les zones d'activités économiques et commerciales qui connaissent un fort développement. Elle dessert également la RD1021 en direction de Chambéry et d'Aix les Bains. Cette voie est également très fréquentée par les riverains pour la desserte de bus, l'accès aux écoles, à la mairie et commerces. Elle constitue également une voie de transit pour éviter certains secteurs saturés ou en travaux.

Le projet a pour but de :

- sécuriser les déplacements des modes doux avec une piste cyclable définie et des trottoirs adaptés aux usagers, des arrêts de bus plus confortables pour les usagers,
- réduire la vitesse des véhicules,
- sécuriser les automobilistes avec une reprise du tapis d'enrobés, le renouvellement de l'éclairage public et avec une bonne gestion des eaux de voirie.

Il s'agit de :

- Secteur ouest : création de la voie verte unidirectionnelle pour un montant de 87 289,03 € HT
- Secteur est : création de la voie verte unidirectionnelle pour un montant de 172 971,04 € HT
- Travaux préparatoires pour un montant de 39 315,27 € HT.

SOIT un total de 299 575,34 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 04 : demande de subvention « contrat Région Ville » de la région AURA.
Rapporteur : Nathalie FONTAINE

La commune de Méry sollicite l'aide de la Région AURA au titre du dispositif « contrat-Région-Ville » dans la catégorie prioritaire « aménagements liés à la mobilité (pistes cyclables en sites propres notamment les voies vertes) » pour les travaux d'aménagement route des Briques.

Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des voies cyclables du département de la Savoie et de celui de Grand-Lac qui développent des actions en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus particulièrement consacrent des investissements au développement des infrastructures cyclables.

Il prend place dans le plan de déploiement des réseaux structurants dont le nouveau tracé permettra de prolonger la voie cyclable du chemin du Pré-Prisset et de desservir ainsi la zone d'activité Hexapole. A l'Est, côté centre village, il permettra à terme une connexion aux extensions futures du secteur :

- la continuité cyclable de la route du Revard reliant les communes du Coteaux du Revard (RD 211 Nord) et,
- la bande cyclable rue de la Fruitière (RD 211 Sud).

Ainsi, la route des Briques est un axe majeur inscrit sur le tracé.

Artère très fréquentée de la commune notamment par la présence de nombreuses zones pavillonnaires, elle est également l'accès principal entre le centre-bourg et les zones d'activités économiques et commerciales qui connaissent un fort développement. Elle dessert également la RD1021 en direction de Chambéry et d'Aix les Bains. Cette voie est également très fréquentée par les riverains pour la desserte de bus, l'accès aux écoles, à la mairie et commerces. Elle constitue également une voie de transit pour éviter certains secteurs saturés ou en travaux.

Le projet a pour but de :

- sécuriser les déplacements des modes doux avec une piste cyclable définie et des trottoirs adaptés aux usagers, des arrêts de bus plus confortables pour les usagers,
- réduire la vitesse des véhicules,
- sécuriser les automobilistes avec une reprise du tapis d'enrobés, le renouvellement de l'éclairage public et avec une bonne gestion des eaux de voirie.

Il s'agit de :

- Secteur ouest : création de la voie verte unidirectionnelle pour un montant de 87 289, 03 € HT
 - Secteur est : création de la voie verte unidirectionnelle pour un montant de 172 971,04 € HT
 - Travaux préparatoires pour un montant de 39 315,27 €HT.
- SOIT un total de 299 575,34 €HT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Le tableau suivant est présenté au conseil municipal :

| ASSOCIATIONS | 2023 |
|---------------------|-------------|
| Union bouliste | 300 € |
| Lé Fournachus | 300 € |
| Club des Aînés | 300 € |
| Méryforme | 500 € |
| Comité des fêtes | 500 € |
| Tennis club | 400 € |
| APPEPM | 700 € |
| Ecole Montessori | 400 € |
| Les Amis des Bêtes | 250 € |
| Loisirs musique | 200 € |

| | |
|---|---------------|
| Lire et faire lire | 200 € |
| Escrime | 200 € |
| Banque alimentaire | 350 € |
| Resto du coeur | 350 € |
| Ski nordique | 150 € |
| Entente sportive Drumettaz Mouxy (foot) | 200 € |
| SKD karaté Méry-Drumettaz | 150 € |
| Locomotive | 200 € |
| APEI | 200 € |
| Enfance 73 | 200 € |
| TOTAL | 6050 € |

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 06 : Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – bornes IRVE-

Rapporteur : Stéphane ROULET

le SDES est engagé dans la réalisation d'un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui a été présenté pour validation au Préfet au cours du 4^e trimestre 2022 et qui est notamment rendu obligatoire dans les zones dites ZFE (Zones à Faibles Emissions),

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a donc décidé de poursuivre son accompagnement aux collectivités dans ce domaine en prenant la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

Les modalités de ce transfert pour l'année 2022 sont détaillées dans la *convention d'application du transfert de la compétence IRVE* traitant des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité Syndical du SDES n°CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022. Un autre comité syndical pourra amender ces modalités sans nécessité de faire un avenant.

Cette convention a été validée et Madame Le Maire est autorisée à signer la convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) adossée à la présente délibération et précisant les modalités du stationnement sur les places équipées de la ou des bornes IRVE (bornes existantes et/ou nouvelles bornes),

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 07 : modification du montant des indemnités pour 2 élus.

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Bruno EXERTIER, adjoint aux finances, souhaite pour des raisons professionnelles se mettre en retrait et confier une partie de sa délégation à Carole FLENET, conseillère municipale déléguée.

Il est proposé de répartir les indemnités de fonction de la sorte à partir du 1^{er} mars 2023 :

Bruno EXERTIER, adjoint au Maire : le taux des indemnités initialement fixé à 15%, est proposé à 9.8% de l'indice,

Carole FLENET, conseillère municipale déléguée : le taux des indemnités initialement fixé à 3.8%, est proposé à 9% de l'indice.

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION 08 : demande de subvention exceptionnelle à une personne de droit privé habitant la commune.

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Madame le Maire soumet une demande de subvention formulée par un habitant de la commune dont elle a été destinataire. Cette personne sollicite la commune pour une participation financière exceptionnelle au triathlon Norseman, en Norvège pour lequel il a été tiré au sort. Cet engagement sportif entraîne des coûts conséquents, un budget prévisionnel des frais inhérents à cette participation a été joint à la demande.

Il se propose de porter le logo de la commune sur une tenue et de publier messages et publications sur les réseaux sociaux.

Les membres de l'assemblée débattent de l'opportunité de l'action et du montant à accorder, Madame le Maire propose un vote à main levée.

Le résultat est le suivant : 10 voix s'y opposent sur un total de 19 voix. Le vote NON est donc majoritaire. La délibération est caduc.

FIN DE LA SEANCE DES DELIBERATIONS : 21h30

A Méry, le **22/02/2023**



Mme Carole FLENET
Secrétaire de séance

Nathalie FONTAINE
Maire et Présidente de séance

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

- **Réunion le lundi 13 mars à 18h30 « projet centre-bourg »** : rendu du bureau d'études.
- **Route des Briques** : Grand Lac a lancé son appel d'offre qui s'est avéré infructueux. Un 2nd appel d'offre en cours.
La commune a lancé le sien, il est en cours d'analyse.

ECOLE

Rapporteur : Annick TORNICELLI

- Pour ce qui concerne le projet de self à la cantine, 2 devis ont été fournis. En attente du retour de la 3^{ème} entreprise.

CAS

Rapporteur : Martine BATSALLE

- Un jeu de piste intergénérationnel est en projet. Il est demandé de se rapprocher d'Yvan BESSON, conseiller municipal délégué, qui participe à la mise en place d'un parcours d'orientation sur la commune.
- Il est suggéré au CAS d'étudier la manière de rentrer en contact avec les personnes en difficulté de la commune pour leur proposer aide, accompagnement et mise en relation avec les services sociaux.
Le CAS doit se réunir, ce sera mis à l'ordre du jour.

SIVU

Rapporteur : Odile VALLET

- Le SIVU a déposé une demande de subvention au FDEC pour l'agrandissement des locaux.
Cependant, le SIVU, étant le regroupement de 4 communes, il faut l'accord des 4 communes et que chacune d'entre elles délibèrent.

CGLE

Rapporteurs : Nathalie FONTAINE

- Depuis peu, on note des activités commerciales sur la zone Savoie Hexapole tels un coiffeur, un magasin de vêtements, deux ongleries. Il semble que ces activités ne soient pas conformes à la vocation première de la zone. Il serait important de veiller à ce que cette zone ne devienne pas une zone commerciale banalisée. Sur Technolac, il existe un comité d'agrément chargé d'encadrer les nouvelles activités ou les changement d'activités. Se renseigner sur Savoie Hexapole.

Rapporteur : François FOURCHE

- Il a été acté depuis peu par délibération de CGLE, la fin de la vente de locaux d'activités en pleine propriété pour être remplacée par un bail à construction sur 60 ans afin de maîtriser le foncier et de lutter contre la raréfaction du foncier. Ce bail s'apparente à une location longue durée qui revient à la collectivité à l'issue 60 ans. Un travail de communication s'impose auprès des futurs acquéreurs.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Nathalie FONTAINE

Accueil de 2 nouveaux agents William MIGNON aux services techniques en remplacement de James PEYRON et MAGALY CHAUVIN à l'accueil en remplacement d'Agnès BATY.

LE CHAPITEAU

Rapporteur : Kévin VILLIOD

Le comité des fêtes se pose la question du devenir du chapiteau.

Nathalie FONTAINE expose qu'en raison de la non-conformité de l'équipement en raison de sa vétusté et de son état, la commune ne peut le céder à un tiers. Il a été acté de vendre la structure métallique au poids à un ferrailleur pour recyclage.

FIN DE LA SEANCE DES QUESTIONS DIVERSES : 22H10

Prochain conseil : le lundi 3 avril à 20h30 pour le vote du budget

.....